



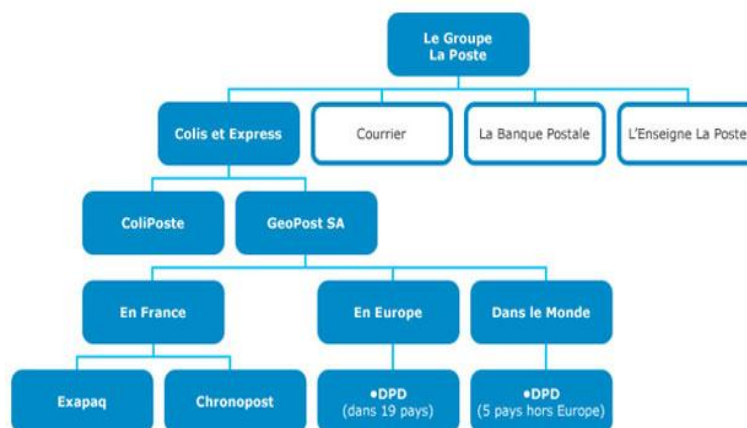
## MOISSY PFC EN DANGER !

Au moment où La Poste c'est-à-dire l'état dirigé par les socialistes s'apprête à enfoncer un peu plus le clou des destructions d'emploi en introduisant la sous-traitance à la PFC, il convient de bien comprendre « les tenants et les aboutissants » pour être à même de mieux se défendre. Les raisons bidon de préservation de notre santé ne sont même plus invoquées par la direction qui parle ouvertement de productivité et de rentabilité par la flexibilité et la précarité. En fait la privatisation du secteur Colis de La Poste (ex ColiPoste) est bel et bien en marche.



### Pourquoi la sous-traitance ?

Sur cet organigramme figure encore l'entité qui nous était présentée il y a encore quelques mois comme « L'entreprise » COLIPOSTE.



Depuis, la réforme du Groupe a passée et annoncée la fusion du Courrier et du Colis, laissant penser à un retour de la période où les métiers n'étaient pas séparés, au « retour au bercail » d'une activité pourtant promise à filialisation. La disparition progressive des Dot Colis en province et la réinjection des colis distribuables par les facteurs lettres dans le circuit courrier pouvaient en effet donner cette impression.

Pourtant, il est illusoire de penser que l'actionnaire principal, celui qui nomme les dirigeants du Groupe, c'est-à-dire l'Etat, a renoncé au projet de mise sous filiale du produit Colis, à terme à l'introduction du capital privé. Le secteur est à forte rentabilité et aiguise l'appétit des rapaces capitalistes qui pressent leurs larbins du gouvernement d'agir pour faire main basse sur le magot. Si ColiPoste disparaît donc en tant que direction nationale, le Produit, le Colis, lui, subsiste et devient une marque. En atteste la lecture du paragraphe ci-dessous intitulé « L'architecture des marques » tiré du site du Groupe :



Aujourd'hui, il existe trois niveaux de marque : Le premier est celui de la marque source dont la mission "simplifier demain" doit inspirer l'ensemble des marques du Groupe La Poste. . Sa fonction est de rassembler les marques, de donner un sens à l'ensemble. L'article "Le" est intégré dans le nom de marque pour affirmer la singularité, l'unicité du groupe » ;

Le niveau 2 est celui des grandes marques commerciales ou marques "champions" comme La Poste, La Banque Postale, La Poste Mobile, Dicapost, Mediapost, Chronopost...

Le niveau 3 regroupe les marques produits et services telles que Colissimo, Vivacio, Chronopost 24 h.... <http://legroupe.laposte.fr/Activites/Les-marques-du-Groupe/La-marque-Le-Groupe-La-Poste>

### **Ou l'on constate que ColiPoste disparaît au profit de la « marque »**

**colissimo**...au niveau 3, aux côtés de « VIVACIO », un produit d'assurance vie proposé par la filiale « La Banque Postale », et de Chronopost 24h autre produit proposé par la filiale CHRONOPOST.

Si l'on ajoute que d'ici quelques mois sera présenté au public le nouveau Logo de la « marque » colissimo, le même que pour les filiales CHRONOPOST et DPD (*holding Géopost du groupe La Poste*) la boucle est bouclée : ColiPoste disparaît en tant qu'entité, le produit est transféré dans la holding aux côtés de CHRONOPOST et DPD. Reste que le personnel qui traite aujourd'hui les colis de la poste, n'est lui pas transférable dans la filiale.

L'utilisation de la sous-traitance dans les ex sites ColiPoste est en en quelque sorte une période de transition, de substitution progressive du traitement des colis par des mains sous statut de droit privé en lieu et place de celles de fonctionnaires et de contractuels de droit privé de La Poste.

Voici le nouveau Logo qui va être présenté sous quelques mois au public, « *Afin de renforcer la cohérence et la lisibilité des offres du Groupe La Poste sur le colis en France* »



**Derrière la « marque », le « service », ce dont on parle, c'est bien du tri, de l'acheminement et de la distribution des Colis !**

**Ce dont il est question pour nous c'est de l'avenir de ceux et celles qui en ont la charge à ce jour : Les Postiers et les Postières !**



Avec 15.000 suppressions d'emploi chaque année, il ne faut pas se leurrer : la direction n'a nulle intention de reclasser les postiers et les postières du colis, mais plutôt de s'en débarrasser, pour preuve l'explosion du nombre de conseils de discipline ! Dans les établissements ex- ColiPoste, la tâche d'extermination de la force de travail permanente est bien avancée : en IDF les établissements sont très majoritairement sous traités, à plus de 80% sur les ACP et plus de 20% pour Gennevilliers PFC, En province, la sous-traitance est présente pour l'instant sur plusieurs PFC.

**C'est bien une riposte nationale qui est nécessaire afin d'assurer les emplois et l'avenir du personnel. Si cette riposte tarde à venir nous ne devons pourtant pas rester inertes : En construisant la riposte partout où cela est possible peut être parviendrons nous à fédérer une résistance victorieuse pour l'avenir des personnels.**

## *Où en sommes-nous sur notre site ?*

A terme de plus d'un an d'une bataille menée par le CHS.CT, après que le personnel de Moissy a manifesté son hostilité à la sous-traitance d'une partie de l'activité du site par des journées de grève très majoritaires, nous arrivons aujourd'hui au bout de l'argument juridique qui nous a permis de ralentir le processus et mettre en lumière devant la justice la réalité des conséquences de la sous traitance.

L'expertise que nous avons demandée, qui avait été contestée par La Poste devant le TGI de MELUN, a rendu ses conclusions le 12 Août. Du point de vue juridique, plus rien ne s'oppose désormais à l'entrée des entreprises sous-traitantes dans le site.

Dès la deuxième semaine de Septembre, un CHS.CT d'avis sera convoqué, marquant la fin du processus institutionnel et nous devons nous attendre à une mise en place rapide, probablement dès le début du mois d'octobre.

Outre le chargement du vrac, le cahier des charges prévoit également la possibilité de sous-traitance du hors-norme et du quai « arrivées ». La direction a beau dire que ces mentions figurent au document, « au cas où », nous savons pertinemment pour l'avoir observé sur de nombreux sites qu'elles n'y figurent pas pour rien ! Et nous dire qu'il s'agit d'un cahier des charges « type » indique simplement que sur tous les sites sous-traités c'est non seulement le chargement vrac mais aussi le reste de l'activité qui sera concerné.

A Moissy, le directeur ose nous dire que tant qu'il sera là, le hors norme et les arrivées ne seront pas touchés : Nous savons très bien qu'il a été nommé sur la PFC avec une mission, l'OTT (*un échec*), et l'introduction (*très laborieuse*) de la sous-traitance. Mission accomplie, c'est un autre directeur qui viendra sous peu le remplacer avec sa propre mission : dégager un maximum d'effectif, mettre en place et étendre la sous-traitance de l'activité.

Exactement le même scénario qu'à GENNEVILLIERS où le vrac et le hors norme sont passés successivement à la sous-traitance, où plus de 100 emplois ont été supprimés, Les conséquences sur l'effectif subsistant sont catastrophiques. (*Voir page 4, un tract de nos camarades de Gennevilliers PFC*)





C'est pourquoi Sud considère que même si l'activité est sous traitée, le combat n'en est pour autant terminé. Ce sont les emplois et les conditions de travail que nous avons défendu en tentant d'entraver le projet de la direction. **Ce combat est plus que jamais d'actualité !**

Nous l'avons déjà écrit, nous devons opposer à la barbarie sociale de l'ennemi une unité et une solidarité sans faille : Si nous sommes divisés/ées, si nous ne faisons pas la preuve de notre puissance sociale, c'est un/e par un/e que nous serons « exécutés/es » !

**Cette preuve, nous proposons de la livrer par une grève massive dès le 1<sup>er</sup> jour de l'introduction de la sous-traitance et le rassemblement massif de tous/tes les collègues pour décider ensemble des suites à donner, de la conduite à adopter dès les premières attaques, licenciement d'inaptes, durcissement dans le management, détérioration des conditions de travail.**

A Moissy, nous avons toujours réagi à ce genre d'attaques, toujours avec succès. Nous devons maintenant hisser notre niveau de résistance à l'enjeu : celui de notre devenir social.

*A ceux et celles, favorables à la sous-traitance : il est de l'entière liberté de chacun/e d'avoir un avis sur le sujet et ce n'est pas Sud qui viendra contester ce droit. Mais nous prévenons de ne pas pousser le bouchon au point de se faire propagandiste de la direction. Il y a des limites qu'il convient de ne pas dépasser faute de poignarder dans le dos la majorité des travailleurs/euses du site. Nous prévenons que Sud ne fera pas de cadeaux aux sociaux traités, syndiqués/ées ou non !*

## Les Camarades du CHS.CT communiquent :

Le 11 Août 2015, le comité d'hygiène et de sécurité s'est réuni pour avoir les conclusions du rapport concernant le complément d'expertise sur l'introduction d'une entreprise sous-traitante au VRAC. Le rapport pointe le risque psychosocial, (déjà existant dans la PFC au vu des précédentes expertises), que peut générer une entreprise sous-traitante en interne avec un risque de co-activité, organisationnel et humain, moins de boulisteries, moins de quais arrivées et départs du fait des VRAC... toutes infos déjà communiquées par sud en HMI.. Bref, vous l'aurez compris le but des expertises voté par le CHS-CT était d'avoir un avis extérieur sur ce sujet pour les personnes se refusant intellectuellement à voir la vérité et de gagner du temps pour nous préparer. (Les détails du rapport d'expertise sont consultables au local CHS.CT pour les collègues intéressés/ées). Dès la fin de la réunion, le Directeur s'est empressé de nous trouver une date pour le CHS-CT d'avis. **Le 9 Septembre 2015, après le CHS-CT d'Avis, les choses risquent de s'accélérer très vite. Maintenant, la réponse doit être unitaire et collective pour dire non à la sous-traitance et non à la dégradation de nos conditions de travail.**

